

Ce fonds vise à encourager et soutenir les initiatives, l'attraction et le développement d'entreprises commerciales sur une partie du territoire de Mirabel considéré comme des secteurs mal desservis. Il se décline par la bonification et l'amélioration de l'offre de service de proximité aux communautés localisées dans ces secteurs.

Les projets soumis doivent s'inscrire dans le cadre de la Politique de soutien aux entreprises de Mirabel.

AIDE FINANCIÈRE

Contribution financière d'un maximum de 5 000 \$ par entreprise lors de l'implantation, l'expansion ou la rétention d'un commerce de détail dans un secteur mal desservi de la municipalité. Cette contribution ne peut dépasser 25% du coût total du projet.

ADMISSIBILITÉ

- être citoyen canadien et avoir au moins 18 ans lors du dépôt de la demande ;
- être légalement constitué en personne morale et dûment immatriculée au Registre des entreprises du Québec (REQ) ;
- les secteurs mal desservis sont les secteurs de Saint-Hermas, Saint-Benoît, Sainte-Scholastique et Sainte-Monique;
- disposer d'une mise de fonds personnelle d'au moins 25% des coûts admissibles du projet;
- soumettre un plan d'affaires complet qui démontre que le projet apporte une valeur ajoutée à l'offre commerciale existante;
- **avoir obtenu le certificat d'occupation et tout autre permis requis pour la réalisation de son projet d'affaires;**

DÉPENSES ADMISSIBLES

Les professionnels de Mirabel économique pourront vous renseigner sur les dépenses admissibles et non-admissibles telles qu'elles sont identifiées dans la politique de soutien aux entreprises en vigueur de la ville de Mirabel.